

*Section de la Lozère*

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames les Inspectrices,  
Mesdames et Messieurs,

Nous allons aujourd'hui aborder le sujet de la formation des enseignants et elle mérite bien des attentions. 18 heures par an, c'est la seule garantie de temps de formation que peut avoir un enseignant. Comme il semble que les enseignants n'ont aucune idée de leurs besoins, cette année le ministre, qui accorde tant de confiance aux professeurs, a décidé du contenu de l'intégralité de ce temps de formation.

Nous avons pu vous le dire lors de la dernière CAPD, nous vous répétons aujourd'hui notre désaccord sur le fait de rendre obligatoires certaines animations pédagogiques et de déplacer sur des mercredis au PDF celles qui font vivre les projets départementaux, sans décompte possible des heures concernées sur les 18h de formation. Notons à ce propos l'information adressée aux personnels ... après la date de clôture des inscriptions au PDF. Dix-neuf des formations proposées au PDF le sont des mercredis. Dix d'entre elles sont incomplètes, on y retrouve nombre de projets départementaux jusqu'à présent travaillés en animations pédagogiques. Quel avenir pour ces projets ? Aucune animation pédagogique n'est plus obligatoire qu'une autre. Chaque enseignant.e doit pouvoir choisir son parcours personnel, en lien avec ses projets de classe, et la seule obligation est d'assister à 18 heures de formation destinées à "l'animation et aux actions de formation". Aujourd'hui, les professeurs ressentent un grand manque de considération et cette disparition de choix de formation s'ajoute à la liste des décisions successives qui les font rechercher en vain un peu plus de reconnaissance.

Le besoin de ces temps où chacun réfléchit à ses pratiques et prend du recul est pourtant indiscutable, l'augmentation des demandes sur les jours de formations remplacés en est la preuve. Le SE-Unsa 48 se satisfait du grand nombre de candidatures sur la quasi-totalité de ces stages (seuls trois d'entre eux sont incomplets). Cette hausse des candidatures confirme que le Plan de Formation Départemental cette année fait preuve d'une meilleure prise en compte des besoins des enseignant.e.s.

Enfin, revenons encore sur la situation préoccupante des directrices et directeurs d'école dans notre département, soumis.e.s à une trop grande demande administrative. Vous nous avez assurés de la vigilance de vos services à ce sujet. Le SE-Unsa 48, alerté par de nombreux collègues, rappelle son mot d'ordre « Sans aide administrative, je ferai quand je pourrai ». Débordé.e.s, les directrices et directeurs ne peuvent assumer leurs fonctions qu'en priorisant les tâches à destination des élèves et des enseignants. Pour les demandes institutionnelles, ils répondront quand ils pourront.

A rester dans la pression, sans reconnaissance, sous surveillance rapprochée, combien de temps les équipes enseignantes tiendront-elles encore avec la motivation et la bienveillance indispensables à leurs missions ?